

Une sobriété énergétique toute relative

Liminaire FO • Octobre 2022

La sobriété énergétique, voilà un sujet qui se veut grandiose à l'heure où, plus que jamais, il est question de préservation de la planète. Voilà longtemps que cet objectif aurait dû être dans nos têtes, et il est regrettable qu'il ait fallu une guerre, et des conséquences économiques parfois curieuses, pour se retrouver dans une situation qui rappelle une période remontant à près de 50 ans, celle du 1^{er} choc pétrolier...où l'on disait alors que, dans notre pays, nous n'avions pas de pétrole, mais nous avions des idées.

Où en est-t-on en cette fin 2022 ? Il va nous être annoncé que la température dans les bureaux sera limitée en hiver mais aussi en été, que les lumières et les lieux de circulation seront désormais éteints la nuit, que des éco gestes vont être préconisés...**Alors que le Forfait mobilité durable (FMD) tel que négocié aujourd'hui prend fin en décembre 2022, que sera la suite ?**

Jusqu'à présent, force est de constater que cette notion de mobilité douce n'a pas été d'une grande ambition dans notre entreprise. Des seuils minima, un accord non respecté avec un suivi non effectué...comme s'il fallait se donner bonne conscience sans aller plus loin ! Dans cet accord, nous avons déploré la négation de la mobilité la plus douce qui soit, à savoir la marche à pied. Qui peut imaginer une seconde qu'il soit juste et cohérent que le fait de se déplacer à pied ne soit pas considéré comme vertueux et ne soit pas encouragé ? De même, l'impossibilité jusqu'à présent de cumuler le FMD et la participation à un abonnement de transport en commun, démontre un manque de volonté de l'entreprise. **Disposer d'un accord « mobilité douce » à la hauteur est devenu une véritable nécessité.**

De même, permettre aux salariés qui ont déjà fait le choix de l'électrique, de pouvoir recharger dans l'entreprise est devenu là aussi une nécessité. Au Siège, cela l'était jusqu'à l'an dernier...et a bizarrement été stoppé net voici un peu moins d'un an. Quel message cela envoie ? Nous ne vous demandons pas que cette énergie soit forcément distribuée gratuitement : il est effectivement cohérent que les salariés paient leur électricité pour leurs véhicules personnels comme cela est notamment possible à l'INA.

La « sobriété énergétique » à l'ordre du jour de ce CSE central, soulève entre autres également, la question de l'efficacité énergétique des bâtiments. **Quelle garantie avons-nous que le projet Campus par exemple s'inscrive dans cette démarche ?**

Au plus près du terrain, dans chaque lieu, tous les acteurs : direction, salariés et partenaires sociaux doivent changer de comportement, en premier la direction qui doit être le moteur de ce grand changement de notre vie professionnelle.

Par ailleurs, si la question énergétique devient essentielle, elle ne doit pas entraîner une remise en cause des organisations de travail préjudiciables aux salariés et à l'entreprise ou une dégradation des conditions de travail des salariés. C'est pour cette raison que FO suivra avec une attention particulière le déménagement du personnel de Malakoff et des autres emprises lié au projet Campus et de tous les autres déménagements à venir bien évidemment.

A propos du projet campus, nous vous demandons de répondre rapidement aux attentes des salariés, sans nouvelles concrètes depuis l'annonce faite par la direction afin d'éviter des risques psychosociaux.